

12 **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: 83450027.4

51 Int. Cl.⁴: **A 47 F 7/08**
A 43 C 7/00, G 09 F 3/03

22 Date de dépôt: 20.10.83

43 Date de publication de la demande:
02.05.85 Bulletin 85/18

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE

71 Demandeur: **Lavielle, Christian**
Résidence du Grand-Chêne 59 Chemin de Suzon
F-33400 Talence(FR)

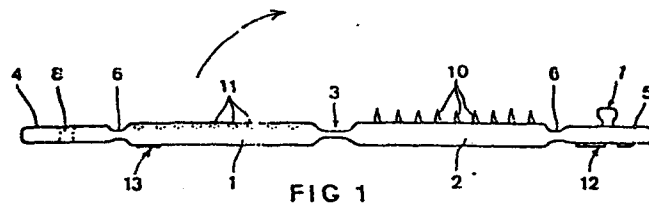
72 Inventeur: **Lavielle, Christian**
Résidence du Grand-Chêne 59 Chemin de Suzon
F-33400 Talence(FR)

74 Mandataire: **Thébault, Jean-Louis**
Cabinet Jean-Louis Thébault 50, Cours de Verdun
F-33000 Bordeaux(FR)

54 **Dispositif pour réunir côte à côte et emprisonner des liens souples notamment des lacets.**

57 L'invention concerne un dispositif pour réunir côte à côte et emprisonner des liens souples, notamment des lacets, caractérisé en ce qu'il est constitué de deux éléments (1, 2) relativement rigides réunis par une liaison souple (3) permettant de rabattre l'un contre l'autre les deux éléments susdits en emprisonnant fermement entre eux lesdits liens (9) souples côte à côte et des moyens (4 à 8) pour verrouiller de manière pratiquement inviolable les deux éléments (1, 2) dans leur position rabattue.

Application en particulier à la vente en libre service de chaussures.



- 1 -

DISPOSITIF POUR REUNIR COTE A COTE ET EMPRISONNER
DES LIENS SOUPLES NOTAMMENT DES LACETS

La présente invention se rapporte à un dispositif pour réunir côte à côte et emprisonner des liens souples et plus particulièrement, bien que non exclusivement, pour réunir et emprisonner provisoirement, à des
5 fins anti-vols, les lacets d'une même paire de chaussures préalablement enfilés sur les chaussures, notamment pour les chaussures exposées et vendues dans des magasins ou rayons du type libre service.

Dans ce mode de distribution-vente les chaussures sont exposées par paires, les deux articles d'une paire étant reliés et attachés par l'intermédiaire d'un fil de nylon. Les chaussures sont disposées soit en vrac soit alignées ou exposées en rayonnages ou présentoirs et, en l'absence de vendeurs, les clients choisissent, prennent
10 et essaient eux-mêmes le modèle qui les intéresse.

Du fait de l'absence de vendeurs et de surveillance constante on constate des vols de lacets très fréquents, ceux-ci n'étant pas fixés aux chaussures, ce qui freine sensiblement les ventes, les paires démunies de
20 lacets étant purement et simplement délaissées.

Ces vols de lacets obligent en outre à ressortir constamment ou périodiquement les paires dépouillées de lacets ce qui prend du temps et mobilise du personnel.

Le but de la présente invention est de supprimer
25 ces inconvénients en proposant un système capable d'éviter les vols de lacets tout en conservant la présentation des chaussures par paires et avec leurs lacets.

A cet effet, l'invention a pour objet un dispositif pour réunir côte à côte et emprisonner des liens souples, notamment des lacets, caractérisé en ce qu'il est constitué de deux éléments relativement rigides réunis par une liaison souple permettant de rabattre l'un contre l'autre les deux éléments susdits en emprisonnant fermement entre eux lesdits liens souples côte à côte et des moyens pour verrouiller de manière pratiquement inviolable les deux éléments dans leur position rabattue.

Un tel dispositif permet le libre essayage des chaussures d'une paire puisqu'il emprisonne les quatre liens libres des lacets une fois enfilés dans tout ou partie des oeillets des deux chaussures mais ne permet pas l'enlèvement des lacets dont les extrémités sont verrouillées dans le dispositif.

De préférence on prévoit des moyens de verrouillage des deux éléments d'emprisonnement du dispositif tels que ce dernier doive être détruit au moins partiellement à l'aide d'un instrument ou outil approprié, par exemple par découpage ou entaillage à l'aide d'une paire de ciseaux d'une partie du dispositif.

De la sorte, le chaland malintentionné, ne pouvant libérer les lacets en tirant simplement dessus et n'étant pas muni habituellement de l'outil de déverrouillage approprié est dissuadé de subtiliser les lacets.

Les faces en regard entre lesquelles les lacets sont bloqués sont de préférence munies d'entailles ou de saillies dont les formes, dimensions et répartitions dans l'espace peuvent varier dans de larges mesures en vue d'obtenir une excellente retenue des lacets et d'éviter leur extraction, sans toutefois endommager en aucune manière les lacets.

Par ailleurs, avantageusement le dispositif peut servir de support par exemple pour une indication de peinture ce qui évite de munir les paires de chaussures d'une étiquette à cet effet.

D'autres caractéristiques et avantages ressortiront de la description qui va suivre d'un mode de réalisation du dispositif de l'invention, description donnée à

titre d'exemple uniquement et en regard du dessin annexé sur lequel :

- Fig. 1 représente une vue en élévation d'un dispositif selon l'invention à l'état déployé ;
- 5 - Fig. 2 représente une vue de dessous du dispositif de la fig. 1, et
- Fig. 3 représente le dispositif de la fig. 2 replié de manière à emprisonner une paire de lacets.

10 Le dispositif représenté sur le dessin comprend deux éléments 1 et 2 rectangulaires, sensiblement de mêmes dimensions, réalisés en une matière relativement rigide telle qu'une matière plastique injectée par exemple.

Les deux éléments 1 et 2 sont réunis par un pontage souple 3 venu de moulage avec les éléments 1 et 2
15 constitué par exemple par une zone de liaison d'épaisseur réduite et de largeur également réduite.

Les deux extrémités de l'ensemble 1-2-3 sont prolongées par deux parties 4 et 5 dites de verrouillage
20 du dispositif réunies aux éléments 1-2 également par des pontages 6 de moindre résistance.

Les prolongements 4 et 5 sont munis en effet d'un système de verrouillage en position rabattue l'un contre l'autre des éléments 1 et 2 constitué dans le mode
25 de réalisation représenté par un téton 7 à tête élargie disposé sur l'une des faces du prolongement 5 et par un trou 8 d'engagement et de retenue du téton 7 pratiqué dans le prolongement 4 en correspondance.

Sur les faces des éléments 1 et 2 susceptibles de
30 venir en regard par repliage de l'ensemble suivant la flèche autour du pontage 3 sont de préférence prévus des moyens pour agripper les liens tels que des lacets 9 par exemple (fig. 3) emprisonnés entre les éléments 1 et 2.

Suivant le mode de réalisation représenté, ces
35 moyens sont des picots 10 portés par l'un des éléments et coopérant avec des creux 11 ménagés en correspondance avec les picots 10 dans l'autre élément. Les formes, dimensions et distribution des picots 10 et des creux 11 peuvent bien entendu varier dans de larges mesures. Les

picots 10 sont de préférence pointus pour mieux pénétrer dans les lacets 9.

Les faces externes du dispositif (celles qui sont visibles lorsque le dispositif est replié) sont 5 avantageusement munies de signes tels qu'une indication 12 de peinture sur le prolongement 5 par exemple ou un dessin 13 de ciseaux au voisinage d'un des pontages 6 et indiquant l'endroit à couper pour libérer les lacets 9.

La mise en place du dispositif est très simple 10 et très rapide.

On réunit les extrémités des lacets 9 en un faisceau que l'on pince entre les éléments 1 et 2 rabattus et maintenus dans cette position en engageant à force le téton 7 dans le trou 8. Ceci verrouille le dispositif 15 qui ne peut plus être ouvert à la main, les formes et dimensions du téton 7 et du trou étant déterminées à cet effet.

Avant d'emprisonner les lacets 9 ceux-ci sont passés dans certains ou la totalité des oeillets de la 20 paire de chaussures afin que l'ensemble soit solidaire.

Les lacets 9 sont retenus essentiellement grâce aux picots 10 dont certains traversent les lacets 9 ce qui empêche toute extraction hors du dispositif en tirant sur les lacets.

25 Le matériau du dispositif est choisi de façon à avoir à la fois une bonne rigidité tout en ayant une certaine souplesse notamment au niveau des organes de verouillage 7 et 8, l'ensemble du dispositif avec ses divers éléments étant avantageusement moulé au cours d'une 30 seule opération.

Pour libérer les lacets prisonniers (fig. 3) il suffit de sectionner avec des ciseaux les pontages 6 pour pouvoir écarter facilement à la main les éléments 1 et 2.

35 Les moyens pour bien agripper et retenir les lacets entre les deux éléments 1 et 2 peuvent bien entendu varier dans leurs structures, formes, dispositions et dimensions.

A titre de variante on peut remplacer les picots

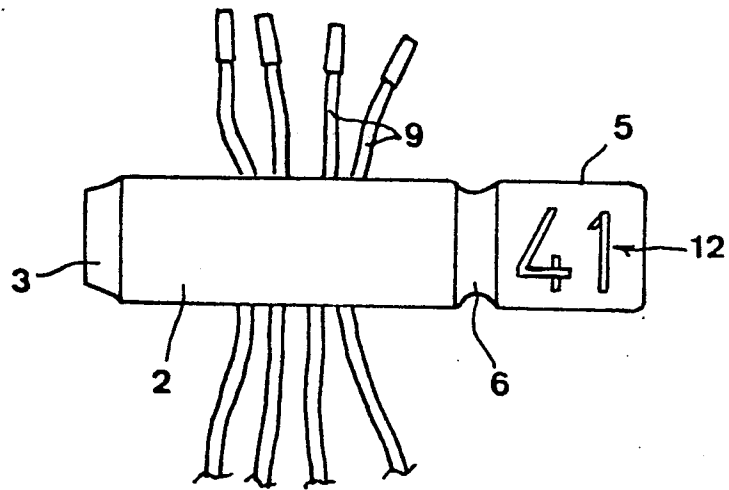
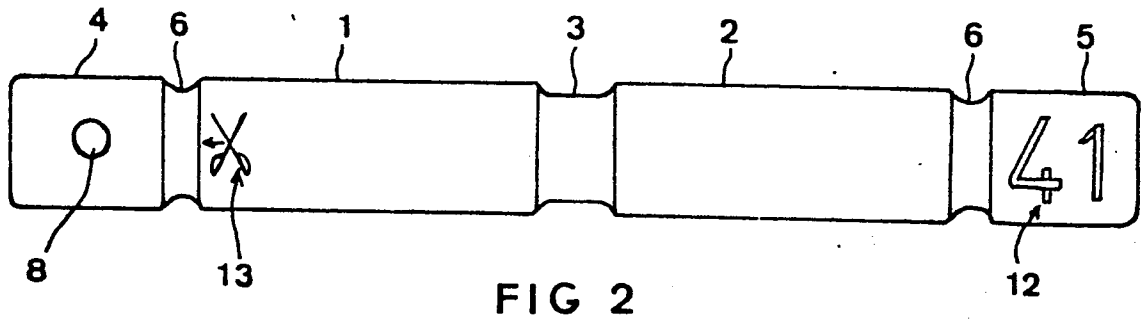
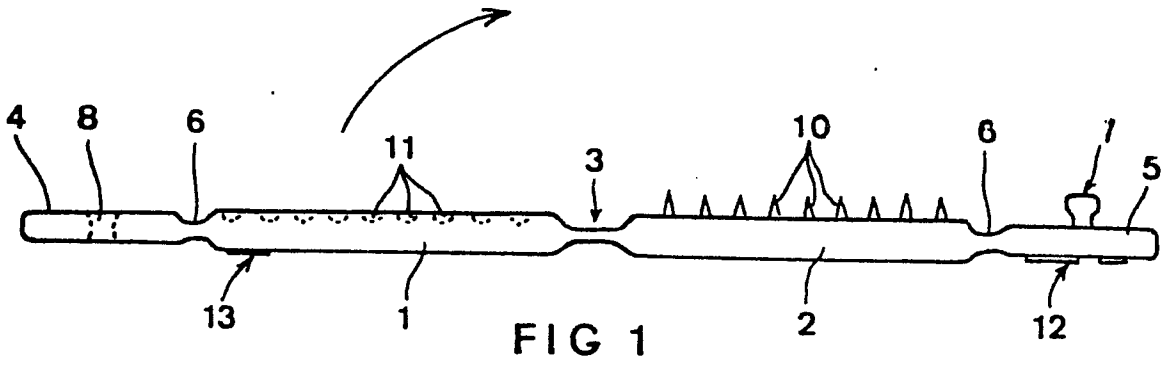
10 et les creux 11 par des nervures ou saillies transversales aux lacets et coopérant avec des saillies ou rainures ménagées en correspondance dans la face de l'élément en regard. Tout autre moyen opérant le même résultat 5 tant serait susceptible de convenir sans que l'on sorte du cadre de l'invention.

L'invention n'est évidemment pas limitée aux modes de réalisation représentés et décrits ci-dessus mais en couvre au contraire toutes les variantes notamment 10 en ce qui concerne les formes et dimensions des éléments 1 et 2, la liaison souple entre ceux-ci, les moyens de verrouillage de ces éléments en position de blocage des liens souples et la nature du matériau utilisé. Il est à noter également que l'invention peut s'appliquer à la 15 réunion et au maintien prisonnier de manière provisoire d'un certain nombre de liens souples disposés côte à côte qu'il s'agisse de lacets, cordons ou analogues, en nombre quelconque et qu'ils appartiennent à un objet quelconque ou soient isolés.

8. Dispositif suivant la revendication 7 caractérisé en ce que lesdits moyens d'agrippage sont constitués par des picots ou saillies (10) de formes, dimensions et répartition appropriées, ménagés sur l'une des faces des 5 éléments (1,2) et coopérant avec des creux (11) ou saillies de formes, dimensions et répartition appropriées, ménagés dans la face en regard de l'autre élément.

9. Dispositif suivant l'une des revendications 1 à 8 caractérisé en ce que les faces visibles du dispositif en position d'emprisonnement des liens (9) sont munies 10 éventuellement de signes ou marquages indicatifs (12,13)

1/1





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

01 39065

Numéro de la demande

EP 83 45 0027

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ³)
X	US-A-3 473 198 (E. MEIER) * Figures 1-5; colonne 2, lignes 29-36, 53-55 *	1,2	A 47 F 7/08 A 43 C 7/00 G 09 F 3/03
A	---	3	
A	FR-A-2 082 584 (ETS. CHEVILLOT) * Figures *	1,2,5	
A	FR-E- 53 503 (BELTRANDA) * En entier *	1,3,4, 6,9	
A	US-A-1 730 462 (M.E. JAQUES) * Figures 1-5 *	1,7,8	
A	FR-A-2 256 487 (SENS. ELEC. CORP.) -----		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. ³) A 47 F A 43 C G 09 F
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 25-06-1984	Examineur CURZI D.
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons</p> <p>& : membre de la même famille, document correspondant</p>			

OEB Form 1503, 03.82